

## REGLEMENT DU CONCOURS SILVER ACADEMIE 2020

### Article 1 – Présentation de Silver Académie

Silver Académie a pour vocation de valoriser des initiatives innovantes - produits ou services - destinées à la vie quotidienne et au bien-être des personnes âgées de 60 ans et plus.

### Article 2 - Organisateur

Planète micro-entreprises, société anonyme au capital de 40.000 € dont le numéro de Siret est 422 155 259 00027, dont le siège social est situé 72 avenue Victor Hugo 92100 Boulogne Billancourt et organisateur de Silver Economy Expo, en partenariat avec l'Assurance retraite Île-de-France, Bluelinea, France Silver Eco, Ugap, ci-après dénommés « les organisateurs », organise Silver Académie, ci-après dénommé « le concours ».

### Article 3 - Objet du concours

Le concours a pour objectif de distinguer une innovation - produit ou service - destinée à la vie quotidienne et au bien-être des personnes âgées de 60 ans et plus.

### Article 4 - Durée

Ce concours se déroulera du 3 septembre 2020 au 18 novembre 2020 à 17h00.

### Article 5 - Participants et critères d'éligibilité

Ce concours s'adresse aux start-up ayant développé un produit ou le service destiné à la vie quotidienne et au bien-être des personnes âgées de 60 ans et plus. La commercialisation du produit ou service doit avoir été initiée ou prévue dans la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Les start-up éligibles sont pour des entreprises innovantes de moins de 10 salariés ci-après dénommé(s) « le participant » ou « les participants » ou « le candidat » ou « les candidats ».

La langue de candidature est le français.

Le participant peut exercer une activité dans tous les secteurs d'activité à l'exclusion des activités pornographiques ou érotiques. Le participant ne doit pas exercer une activité contraire à la loi ou aux bonnes mœurs et respecter les droits des tiers, notamment les droits du commerce, les droits de la concurrence et les droits de la propriété intellectuelle.

Du seul fait de leur participation, les participants garantissent les organisateurs du concours ainsi que les partenaires de l'événement Silver Economy Expo contre tout recours éventuel d'un tiers relativement à leur projet/produit/service.

Concernant les personnes mineures, la participation au concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Ne peuvent concourir les personnels en fonction de Silver Economy Expo, l'Assurance retraite Île-de-France, Bluelinea, France Silver Eco, Ugap, les membres du jury, l'animateur de la finale et les experts éventuellement sollicités dans le cadre du présent concours ainsi que les conjoints, ascendants ou descendants des différentes catégories précitées.

Les organisateurs se réservent le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par entité juridique. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. Dans le cas où il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs dossiers de candidature, sa candidature ne sera pas retenue.

## Article 6 - Modalités de participation

Les participants doivent répondre aux critères d'éligibilité définis à l'article 5.

Ce concours se déroule en 5 étapes :

- 1) Remise **d'un dossier de candidature** n°1 dûment complété et **d'une vidéo de présentation de la solution innovante**
- 2) **Vote du public** sur les vidéos pour déterminer les 12 candidats dont le dossier sera étudié par le jury.
- 3) Remise **d'un dossier de candidature** n°2
- 4) **Sélection** de 4 finalistes et 2 finalistes en liste d'attente par le jury pour participer à la finale
- 5) **Désignation** par le jury d'un vainqueur après pitch des 4 finalistes lors de la finale le 18 novembre 2020

### Dossier de candidature n°1 et vidéo de présentation

Le participant devra remplir le dossier de candidature (dossier 1) téléchargeable sur le site de Silver Economy Expo [www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com). Seuls les dossiers dactylographiés et complets seront pris en compte.

Le participant devra également réaliser par ses propres moyens une vidéo d'une minute et 30 secondes maximum de présentation. Elle n'excédera pas un poids de 300 Mo. La qualité de la vidéo ne sera pas évaluée, seul son contenu le sera. Toutefois, le candidat sera attentif à la qualité sonore.

Dans le cas où il est constaté que la vidéo dure plus d'une minute et trente secondes ou pèse plus de 300 Mo, la candidature sera écartée.

Le dossier de candidature et la vidéo devront être adressés à Silver Economy Expo par e-mail à l'adresse suivante [silveracademie@silver-economy-expo.com](mailto:silveracademie@silver-economy-expo.com) au plus tard le 7 octobre à 12h00 (midi).

La vidéo de présentation a pour objectif de présenter votre innovation. Il sera demandé au public de voter pour l'innovation qui lui semble la plus utile et prometteuse. Nous vous recommandons donc dans votre vidéo.

- De présenter votre activité/innovation
- D'expliquer à qui elle s'adresse
- De présenter les perspectives pour votre innovation.

### Vote du public

#### Mise en ligne :

Les vidéos des participants seront mises en ligne sur le site Internet du salon [www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com) pour être soumises au vote des internautes sur ce même site.

#### Phase de votes :

La période de vote s'étendra du 10 au 21 octobre 2020.



L'organisateur se réserve le droit de disqualifier des participants au concours. Les participants ne doivent pas voter pour eux-mêmes avec de faux comptes. Les activités frauduleuses seront examinées et aboutiront à l'exclusion.

Les 12 participants dont les vidéos auront été les plus plébiscitées par les internautes seront retenus pour la suite de la sélection.

Les 12 participants retenus seront avisés personnellement du fait que leur candidature a été retenue (par téléphone et/ou par mail), le 26 octobre. Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de l'organisateur, quant à la sélection des dits participants, qui demeureront souveraines.

Les 12 participants devront s'engager par écrit à être présent à Silver Economy Expo le 18 novembre 2020 pour la finale en rédigeant un mail à [silveracademie@silver-economy-expo.com](mailto:silveracademie@silver-economy-expo.com) confirmant leur présence dans un délai de 24 heures à compter de la réception du mail de confirmation de leur sélection. L'absence d'engagement par mail dans les 24 heures entraîne l'annulation de la candidature.

Les organisateurs se réservent dans ce cas le droit de sélectionner le participant qui aura obtenu le meilleur vote du public suivant.

### **Dossier de candidature n°2**

Les 12 participants devront remplir le dossier de candidature n°2 téléchargeable sur le site de Silver Economy Expo [www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com). Seuls les dossiers dactylographiés et complets seront pris en compte.

Le dossier de candidature n°2 devra être adressé à Silver Economy Expo par e-mail à l'adresse suivante [silveracademie@silver-economy-expo.com](mailto:silveracademie@silver-economy-expo.com) au plus tard le 30 octobre à 12h00 (midi).

### **Sélection de 4 finalistes et 2 finalistes en liste d'attente**

Le 18 novembre, le jury désigné ci-dessous à l'article 7 évaluera les dossiers de candidatures n°2 des 12 participants et sélectionnera les 4 finalistes. Les 2 autres participants seront en liste d'attente, au cas où un ou deux des 4 sélectionnés pour la finale annule sa participation.

### **Finale de la 5<sup>ème</sup> édition de la Silver Académie.**

Chacun des 4 participants aura 8 minutes pour défendre sa candidature en répondant aux questions d'un des membres du jury. A l'issue des questions-réponses, le jury attribuera une note au candidat. Les notes des membres du jury seront ensuite additionnées pour chaque candidat par un membre de l'organisation pour déterminer le vainqueur de cette 5<sup>ème</sup> édition.

### **Autres précisions concernant les modalités de participation**

La finale durera une heure et sera modérée par un animateur.

Les frais de transport inhérents au déplacement pour se présenter à la finale sont à la charge des participants.

Les finalistes devront préalablement s'inscrire sur Silver Economy Expo pour obtenir un badge d'accès à l'événement : <http://www.silver-economy-expo.com/formulaires-online/inscription.php> Cette inscription est gratuite.

### **Calendrier**

La phase de dépôts des candidatures aura lieu du 3 septembre au 7 octobre 2020 à 12h00 (midi).

La phase de vote aura lieu du 10 au 21 octobre 2020.

Les finalistes seront informés le 6 novembre 2020.

La finale et la remise des prix auront lieu le 18 novembre 2020.

## Article 7 - Validité des dossiers de participation

Sera considéré comme nul :

- Tout dossier de candidature envoyé après la date limite, tout dossier émanant « d'un participant » n'ayant pas qualité pour participer
- Toute participation intervenue autrement que par le biais du dossier de candidature prévu à cet effet
- Tout dossier incomplet ou complété de manière contrevenante au présent règlement.
- Toute participation ne respectant pas les modalités prévues à l'article 5.

L'absence de vidéo à la remise du dossier entraîne l'annulation de la candidature. Aucune relance ne sera effectuée pour demander l'envoi de la vidéo.

## Article 8 - Composition du jury

Le jury de sélection est composé de membres des structures suivantes :

- L'Assurance retraite Île-de-France,
- Bluelinea,
- France Silver Eco,
- Silver Economy Expo
- Ugap

## Article 9 - Critères de sélection des finalistes pour la finale

Le jury basera sa sélection sur dossier de candidature n°2 et sur les critères suivants :

- le caractère innovant du produit/service : le produit ou service doit présenter un attribut nouveau techniquement, socialement, en termes de services, de process, ou de distribution...
- la capacité du produit/service à favoriser la prévention, le maintien en santé ou le lien social.
- le potentiel du marché présenté par le candidat (Est-il réaliste, suffisamment large... ?)
- La clarté du dossier.

## Article 10 - Critères de désignation du vainqueur

Le jury basera sa sélection sur les critères suivants :

- Appréciation générale du candidat et qualité de l'échange avec le jury (Clarté de l'expression, aptitude à convaincre, argumentation)
- Capacité à montrer l'intérêt réel de l'innovation pour le public visé (personnes âgées de 60 ans et plus)
- Capacité à montrer le développement de l'innovation depuis le précédent prix (que s'est-il passé depuis, quels problèmes rencontrés et résolus, quel développement (commercial, rh, communication, etc...))
- Capacité à montrer le potentiel économique de l'innovation pour l'avenir

## Article 11 - Désignation du vainqueur et remise de prix

La désignation du vainqueur et la remise de prix s'effectueront le 18 novembre 2020 à Silver Economy Expo lors de la finale.

## Article 12 – Prix

Le prix remis au gagnant est constitué de :

### Visibilité

- Stand 8m2 à Silver Economy Expo 2021\*
- Communiqué de presse présentant le gagnant
- Visibilité sur  
[www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com)  
[www.lassuranceretraite-idf.fr](http://www.lassuranceretraite-idf.fr)

### Business Coaching

- Accompagnement (6 jours sur un an) - Bluelinea
- Rencontres avec Grands Comptes adhérents - France Silver Eco

### Networking/Rencontres avec

- 1 centre expert - France Silver Eco
- 1 année de cotisation offerte à l'Association - France Silver Eco
- 5 Fonds d'investissement - Bluelinea

\* Un stand tout équipé de 8m2 à Silver Economy Expo 2021, offert par Silver Economy Expo, d'une valeur de 5080 €HT (Base Formule 2019 – tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020)

Aussi, la FSE prendra 5 minutes pour décerner un prix coup de cœur pour une innovation région « le prix FSE des Régions ».

## Article 13 - Engagements des participants

Les participants garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et autorisent leur diffusion aux organisateurs et aux membres des jurys. Ces derniers se réservent le droit de demander d'éventuels justificatifs aux participants.

Les participants garantissent qu'ils ont toutes les autorisations pour la diffusion des éléments qu'ils produisent (notamment en termes de droit à l'image s'il s'agit de support image et ou vidéo).

Les participants déclarent sur l'honneur n'avoir encouru aucune condamnation pénale, ni sanction civile ou administrative de nature à leur interdire :

- l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale
- les fonctions de dirigeant ou d'administrateur de société.

Toute participation au concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

## Article 14 – Confidentialité

Les informations recueillies par Silver Economy Expo et ses partenaires bénéficient de la protection de la loi « Informatique et Libertés » n° 78.17 du 6 janvier 1978, et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Silver Economy Expo,



Pour l'exercer, adressez-vous à Silver Economy Expo - 72, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne Billancourt ou à [contact@silver-economy-expo.com](mailto:contact@silver-economy-expo.com)

## **Article 15 - Utilisation des données personnelles des participants et diffusion de l'information**

Le gagnant autorise les organisateurs à utiliser son nom, son image et ses produits dérivés qui en seraient issus dans leurs supports de communication interne et externe et plus généralement ceux de leur groupe respectif, tels que notamment mais pas exclusivement, journaux internes, sites intranet et/ou internet, communiqués ou articles de presse.

## **Article 16 - Clause de réserve**

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler le concours ou certaines de ses phases ou encore de remplacer les lots par d'autres lots d'une valeur équivalente. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée souverainement, et sans recours possible, par les organisateurs et ses partenaires.

Toute contestation relative au concours ne pourra être prise en compte au-delà du **18 novembre 2020**.